

Acte de nomination du Président

« NOUR FOOD »

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 1.000 euros
Siège social : 40 Avenue du Colonel Rozanoff 91220 BRETIGNY SUR ORGE

L'associé unique de la société s'est réuni à l'issue de la signature des statuts de la **SASU NOUR FOOD** pour désigner d'un commun accord le premier Président, conformément aux dispositions de l'article 36 des statuts de ladite société.

A cet effet, ils ont convenu ce qui suit :

I – Nomination du Président

Le soussigné nomme en qualité de président de la société :

Monsieur Mahmoud MANSI

Né le 17/08/1985 à AMMAN (JORDANIE)

De nationalité JORDANIENNE

Demeurant 13 rue de la Mairie 91220 BRETIGNY SUR ORGE

pour une durée indéterminée, qui n'entrera effectivement en fonction qu'à partir du jour où la société aura été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés, et qu'il déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées.

Il affirme n'être frappé d'aucune incapacité, interdiction ou déchéance susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

II – Pouvoirs du Président

Le Président exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et dans les conditions prévues au Titre IV des statuts. Dispose, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société et la représenter à l'égard des tiers.

III – Rémunération du Président

La rémunération du Président sera fixée ultérieurement.

En outre, il aura droit au remboursement de ces frais de représentation et de déplacement, sur justificatifs.

Fait à BRETIGNY SUR ORGE

Le 01/02/2025

En autant d'originaux que nécessaire pour le dépôt d'un exemplaire au siège social et l'exécution des diverses formalités légales.

Signature des actionnaires

Mahmoud MANSI

Signé par :

9F29B58EC46541A...

Le Président

"Lu et approuvé et bon pour acceptation
des fonctions de Président

Signé par :

9F29B58EC46541A...